

Piloter sa consommation d'électricité ?



C'est déjà possible avec Linky !

Les objets connectés font aujourd'hui partie de notre quotidien : on en compte en moyenne une vingtaine dans chaque foyer. L'un d'entre eux est déjà installé chez plus de deux foyers français sur trois : le compteur communicant Linky. Ce nouveau compteur, dont le déploiement s'achève en 2021, est un outil de plus pour faciliter la maîtrise des consommations d'électricité et le pilotage des équipements de la maison.

10%

Économies d'énergies réalisables avec Linky, selon l'ADEME.

25%

Des 11 millions de ballons d'eau chaude installés en France surconsomment de l'électricité, souvent parce qu'ils sont entartrés.

41%

Des contrats heures pleines/heures creuses ne sont pas rentables pour les clients.

LE SUIVI DE LA COURBE DE CONSOMMATION, POUR MAÎTRISER SES DÉPENSES :

C'est quoi ? Un moyen pour le client de connaître sa consommation, demi-heure par demi-heure. Une fois équipé de Linky, le client peut l'activer sur Enedis.fr ou via son fournisseur d'énergie.

Les avantages pour le client :

- La possibilité d'adapter sa consommation et de repérer les éventuelles anomalies pour faire des économies.
- Des offres d'électricité innovantes : les fournisseurs peuvent proposer une électricité moins chère à certains moments de la journée ou de la semaine¹.



Courbe de consommation sur le site d'Enedis

LINKY PERMET D'ALLER AU-DELÀ DU PRINCIPE DES HEURES PLEINES ET DES HEURES CREUSES :

AVANT LINKY

2 Plages horaires : heures pleines et heures creuses

1 Équipement déclenché par le changement de plage horaire (ballon d'eau chaude)

AVEC LINKY

10 Plages horaires possibles dans la même journée

8 Équipements déclenchés selon les plages horaires : chauffage, lave-linge, véhicule électrique...



© Le Figaro

Les équipements reliés à Linky sont déclenchés lorsque le prix de l'électricité est le plus avantageux, ou encore en cas de pic de production d'électricité renouvelable. Les fournisseurs d'électricité proposeront bientôt à leurs clients des offres permettant de mettre en œuvre ces fonctionnalités, pour une meilleure maîtrise de leurs consommations et de leurs factures. ■

¹ À condition que le client accepte de partager ses données de consommation avec le fournisseur.